

sabilité de décider la politique à suivre et de dresser une liste, en ordre de priorité, des routes à aménager. Ce comité comprend, outre le ministre des Mines, les ministres des Terres et Forêts, des Travaux publics et de la Voirie.

Le ministère de la Voirie surveille toutes les constructions de routes d'accès, dont certaines sont subventionnées et d'autres entièrement construites aux frais du ministère des Mines. Une somme annuelle d'un million de dollars a été allouée aux besoins de ce projet. Depuis l'année 1951, il a été posé trente-neuf routes, d'une longueur totale de 420 milles.

Manitoba.—La Division des mines du ministère des Mines et des Ressources naturelles fournit cinq services principaux d'aide à l'industrie minière: 1° tenue, au greffe des mines de Winnipeg et de Le Pas, de tous les registres indispensables à l'octroi et à la conservation des titres de tout terrain minier au Manitoba; 2° compilation, par les géologues de la Division, de données chronologiques relatives aux venues minérales d'un certain intérêt et développement de ces renseignements grâce à un programme ininterrompu de cartographie géologique; 3° application des règlements visant la sécurité dans les mines et, de concert avec l'industrie, introduction de nouvelles méthodes, comme celles qui ont trait à la ventilation des mines et à la formation des équipes de sauvetage dans les mines, propres à favoriser la santé et le bien-être des mineurs; 4° direction d'un laboratoire d'essai chimique aux fins d'aider tant le prospecteur que le professionnel à classer les roches et les minéraux et à évaluer les venues minérales; 5° construction de routes d'accès dans les régions minières.

Saskatchewan.—L'aide accordée par le gouvernement à l'industrie minière comprend: 1° un service, à Regina, de géologie relevant d'un géologue en chef (précambrien); 2° des géologues postés dans les principales régions minières ou près de celles-ci; 3° des équipes chargées de préparer des levés géologiques et d'en faire rapport; 4° une école de prospection; 5° un programme d'aide aux prospecteurs. Les intéressés peuvent en tout temps s'adresser au géologue en chef et à son personnel pour obtenir des renseignements et de l'aide. Un géologue est posté en résidence à Uranium pour aider, autant qu'il le peut, les prospecteurs de la région. Au cours de l'été, les équipes de levés géologiques étudient les régions prometteuses, en dressent des cartes et préparent des rapports qui sont mis à la disposition des intéressés. L'école de prospection dispense l'instruction élémentaire dans le domaine de la géologie, de la minéralogie et des techniques de prospection et d'exploration aux futurs prospecteurs. La prospection est devenue un métier spécialisé et l'enseignement qui y prépare aidera les jeunes gens qui s'y destinent à se lancer dans une profession de première importance pour l'industrie minière du Canada. Le plan d'aide aux prospecteurs a pour objet de favoriser la prospection et d'aider les prospecteurs véritables en leur fournissant l'outillage et le transport, ainsi que les renseignements techniques au sujet des régions favorables à la prospection du point de vue géologique. Divers centres du nord de la Saskatchewan, peuplés surtout d'Indiens et de Métis, dispensent des cours sur l'identification des minéraux et l'emploi du compteur geiger.

Un projet de longue haleine de cartographie géophysique a été mis sur pied. En 1957, il a été fait par avion un relevé magnétique et électromagnétique couvrant environ 1,700 milles carrés. On prépare maintenant des cartes qui seront mises en vente à un prix modique à l'intention des prospecteurs et des exploitants de mines qui pourront bénéficier des renseignements provenant de ce procédé.

Alberta.—Le gouvernement vient en aide à l'industrie minière de diverses façons. La Division des mines du ministère des Mines et Minéraux réglemente les houillères et les carrières et voit à l'application des normes de sécurité par l'inspection et l'octroi de certificats aux ouvriers. La Commission d'indemnisation des accidentés du travail établit aussi des normes de sécurité et s'occupe de former des équipes de secours aux mineurs. Les industries du pétrole et du gaz bénéficient des mêmes avantages grâce au Conseil de conservation du pétrole et du gaz naturel. Les règlements édictés par celui-ci, cependant, visent aussi à empêcher le gaspillage des ressources de pétrole et de gaz, ainsi qu'à procurer à chaque propriétaire de droits de pétrole et de gaz la possibilité d'obtenir sa juste